

RAPPORT BUDGETAIRE 2022

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ANNEXE DU CMS

Le budget supplémentaire vise, d'une part, à intégrer les résultats constatés au CA 2021 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice précédent et, d'autre part, à ajuster le budget prévisionnel du CMS si la nécessité se présente.

Les ajustements intégrés dans ce budget annexe sont les suivants :

Fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, les modifications au BS 2022 s'élèvent à +352 678 € de charges de personnel afin d'être en cohérence avec les refacturations de la ville réalisées les années passées (estimation annuelle totale à 4,4M€).

Cet ajustement s'équilibre en recette pour le même montant via la révision de la subvention d'équilibre versée par la ville.

En outre, le CA 2021 ne présente pas de reste à réaliser à reporter, ni de résultat à affecter.

Investissement

Sens	Chapitre budgétaire	Ajustement	Commentaires
Dépenses	Immobilisations Corporelles	40 000 €	Achats de mobiliers, matériel de kinésithérapie, lits de gynécologie....
		12 000 €	ingénierie et matériel d'échographie dans le cadre de l'arrivée d'une sage-femme échographe au sein du futur pôle Santé des Femmes
	Reprise des reste-à-réaliser de l'exercice 2021	17 921 €	
TOTAL		69 921 €	

Recettes	Reprise de l'excédent d'investissement 2020	160 315,07 €	Excédent cumulé depuis la constitution du CMS en budget annexe (2013)
TOTAL		160 315,07 €	

On constate également la reprise des restes à réaliser 2021 (17 921€) et de l'excédent d'investissement constaté au CA 2021. Cet excédent est mis en réserve pour partie pour financer de futurs besoins d'équipements. Le BS 2022 du CMS présentera une section d'investissement excédentaire à hauteur de 90 393,97 €.